



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 066-216602177-20260408-DELIB232026-DE



SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19
Date de la convocation : 02/04/2026
Date d'affichage : 02/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BASSAGET, Maire.

Présents : ALART Florence, BASSAGET Jean-Marc, BELOTTI Sandra, BRETEAU Philippe, CARRE Sylvain, CAZALS Jean-François, CLAVEL Nicolas, CORREA Julie, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GELY Louis, GUILLEMAT Luc, HERNANDEZ Marion, RAYMOND Bernadette, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, TOURNIER Laurianne, VERA-GRAU Ausias, VIDAL Mélanie.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°23/2026 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION
DES ADJOINTS**

VU les articles L.2123-20 à L.2126-23 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les arrêtés municipaux 87, 88, 89, 90 et 91 en date du 30 mars 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

CONSIDERANT que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et nombre théorique d'adjoints,

CONSIDERANT que la commune de TROUILLAS compte 2 360 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à compter du caractère exécutoire de la présente délibération,
 - A 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour la première adjointe,
 - A 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le deuxième adjoint,
 - A 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour la troisième adjointe,
 - A 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le quatrième adjoint,
 - A 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour la cinquième adjointe,

- **DIT** que ces indemnités de fonctions seront payées mensuellement
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

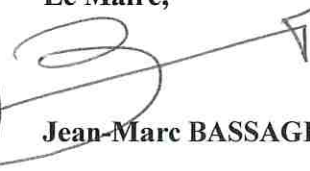
La secrétaire de séance,



Laurence DUFOUR



Le Maire,



Jean-Marc BASSAGET

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 10/04/2026
- Affichage le : 10/04/2026
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE LA COMMUNE DE TROUILLAS

FONCTION	NOM	PRENOM	INDEMNITE
Maire	BASSAGET	Jean-Marc	40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
1 ^{ière} adjointe	DUFOUR	Laurence	21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
2 ^{ème} adjoint	CAZALS	Jean-François	21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
3 ^{ème} adjointe	VIDAL	Mélanie	21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
4 ^{ème} adjoint	BRETEAU	Philippe	21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
5 ^{ème} adjointe	ALART	Florence	21.38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique